

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 janvier 2019 – 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf le 25 janvier à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 11 janvier 2019.

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT – Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES – Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

EXCUSES : Christophe DEGLISE
Nathalie BURFIN

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident les comptes rendus des séances du conseil municipal du 23 novembre et du 12 décembre 2018.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Ouverture des crédits d'investissement

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote des budgets primitifs 2019, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses engagées aux budgets 2018 soit :

- pour le budget principal : 9 749,94 € et 209 861,25 € pour les chapitres D20 et D21
- pour le budget eau : 9 653,00 € (D21)
- pour le budget assainissement : 4 425,00 € et 24 194,00 € pour les chapitres D20 et D21

2-2 Tarifs eau et assainissement pour l'exercice 2019

Seront fixés lors de l'établissement /vote des budgets

2-3 Restes à recouvrer eau et assainissement

M. le Maire communique aux conseillers l'état des restes à recouvrer (impayés), transmis par la Trésorerie Générale, au 18 décembre 2018, soit un montant de 36 813.05 € pour les rôles d'eau et assainissement.

De l'analyse de cet état il ressort que beaucoup d'impayés résultent d'usagers/abonnés qui quittent leur location sans en informer les services de la mairie qui gèrent les régies eau et assainissement et sans laisser d'adresse pour leur transmettre des factures.

Il est rappelé, à nouveau, aux loueurs qu'il est impératif de signaler en mairie tout changement de locataire, et ce, avant que ceux-ci aient quitté les lieux.

2-4 subventions aux associations

Les dossiers de demande d'attribution d'une subvention communale doivent parvenir en mairie avant le 30 janvier.

La commission « vie associative » se réunira début février et examinera les dossiers reçus.

III – URBANISME

3-1 Révision POS PLU

Le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2018 consacrée à la suite du travail sur les OAP et à une visite sur le terrain, a été communiqué aux conseillers et commenté.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

3-2 Gestion des eaux pluviales

M. le Maire présente le schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP) pour le centre bourg et précise que 3 emplacements réservés sont à intégrer dans le PLU, pour d'éventuels bassins de rétention à créer, ou pour le passage d'une canalisation pour évacuer les eaux pluviales vers le déversoir du ruisseau du Moulin.

3-3 Eléments du schéma directeur d'assainissement (SDA)

M. le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion de travail du 24/01/2019 sur la révision du PLU le cabinet Nicot, en charge de l'élaboration du SDA, et l'urbaniste ont présenté et commenté la synthèse de ce SDA et notamment les options à débattre pour les hameaux non pourvus d'assainissement collectif.

Après un large débat il a été fixé comme objectifs :

- Hameau du Carre : l'option assainissement collectif a été retenue. Réalisation à moyen terme.
- Hameau de Rix : l'option assainissement collectif a été retenue. Réalisation à long terme.
- Hameau de Millieu : de par la configuration (hameau étalé, 2 pentes différentes) et la présence du périmètre de protection de captage d'eau potable, l'option assainissement collectif n'est pas envisageable. Le hameau de Millieu sera maintenu en assainissement non collectif.

Pour la réalisation des futures STations d'EPuration des eaux usées (STEP) 2 emplacements réservés (sur le Carre et sur Rix) sont à prévoir dans le PLU.

IV – VOIRIE RÉSEAUX

4-1 Opération centre bourg /Traversée du Bourg

M. le Maire indique que la commune reste dans l'attente de la transmission du cahier des charges pour la consultation de la maîtrise d'œuvre – Elaboration du cahier des charges confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie.

4-2 Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

M. le Maire explique que la commune peut se positionner pour déposer d'éventuelles DUP sur les emplacements réservés au PLU et ce pour ne pas être bloquée au moment de la réalisations des travaux, si le propriétaire du terrain concerné émettait un refus.

4-3 Travaux de voirie communale/rurale

Des travaux en de multiples endroits ont été commandés à l'entreprise TP Bordel.

4-4 Travaux sur le réseau d'eau potable / défense incendie

Des investigations pour l'amélioration du réseau d'eau potable et le renforcement de la défense incendie se poursuivent.

4-5 Eau distribuée Rix-Le Carre

Les résultats des prélèvements effectués le 10 janvier révèlent l'absence de composés organiques volatils à la source de Rozanne, au réservoir de Rix, aux hameaux du Carre et de la Plaine.

La teneur en nitrate est conforme aux normes fixées par la réglementation.

Compte tenu de ces résultats, l'eau peut être à nouveau utilisée pour l'alimentation, pour l'ensemble des habitants ; à l'exception des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 1 an, ceci en raison de la restriction d'usage prononcée par arrêté du 11 décembre 2018, suite à la présence de nitrates.

Un contrôle renforcé (contrôle mensuel) est mis en place par l'ARS pour l'année 2019.

4-6 Eclairage public

M. le Maire informe les conseillers qu'une l'habitante du quartier de la Ville maintient sa demande de déplacement du lampadaire fixé sur la façade de sa maison.

Le conseil municipal maintient que ce déplacement ne pourra se faire qu'aux conditions fixées et communiquées à l'habitante concernée.

4-7 Désherbage communal

Une réunion de présentation de la démarche et de l'organisation pour la réalisation d'un plan de désherbage communal a été organisée par le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents)

L'objectif est « 0 phyto » dans un avenir proche.

Un chargé d'ingénierie viendra sur place et, à la suite de son étude, fera une proposition pour un plan de gestion du désherbage communal.

Des référents (élue et agent) ont été désignés.

4-8 Traitement des effluents provenant d'une commune voisine

La commune de Groslée-Saint-Benoît demande, dans le cadre de la réalisation de leur assainissement collectif, de pouvoir déverser les effluents des habitations des hameaux des Guigards et Arandon, dans la station d'épuration du Creux.

Dans un premier temps il sera demandé communication des données sur les effluents à traiter (volume, nature, équivalent habitants, etc...)

V – BATIMENTS COMMUNAUX

5-1 Local archives

M. le Maire rappelle que les travaux de tri et de classement du fonds d'archives de la commune ont été, après avis des Archives Départementales, confiés au Centre de Gestion 01. Cette opération se déroulera sur tout le mois de septembre. Au préalable il y aura à réaliser un local, adapté et dédié à la conservation des archives.

VI – CCPA

6-1 La CCPA a mis en place des aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de trottinettes électriques pour les particuliers pour

- des trajets domicile-travail au travers des pistes cyclables intercommunales et communales
- des trajets domicile et lieu de travail éloigné de 15 kms maximum au sein de la CCPA.

Toute demande doit être adressée à la CCPA.

6-2 BIT de Lhuis (Bureau d'Information Touristique)

M. le Maire communique aux conseillers copie des statistiques de fréquentation des 4 BIT du territoire de la CCPA, et notamment de celui de Lhuis. Document qui fait apparaître une fréquentation très faible et laisse entrevoir une fermeture du BIT de Lhuis. M. le Maire communique aux conseillers l'échange de courriers avec le président de l'OTPBPA ; courriers qui font le constat que l'accueil au public n'était guère assuré sur le BIT.

6.3 Recueil des actes administratifs 2018

Voir sur le site internet : <http://www.cc-plainedelain.fr/fr/recueils-des-actes-administratifs.html>

VII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

7-1 Barrac

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition d'un local dans l'ancienne école de la gare, et ce pour une année.

7-2 Véhicule de service

Le véhicule communal, vétuste, ne peut plus être maintenu en service. Un devis répondant aux besoins et critères définis par un conseiller municipal ayant une expertise dans le domaine des véhicules automobiles et les agents utilisateurs a été présenté aux conseillers.

Le conseil municipal approuve l'acquisition du véhicule pour un montant de 18 387,25 € TTC.

7-3 Rapport développement durable

Le rapport de développement durable 2017-2018 est disponible sur le site du Département de l'Ain : www.ain.fr

7-4 Elagage des haies

M. le Maire communique les échanges de mails avec un propriétaire concernant l'élagage des haies, en général, et l'élagage de la haie du propriétaire, en particulier. Le conseil municipal définit sa position, à savoir qu'il revient aux propriétaires qui auraient des exigences particulières de taille, de réaliser eux-mêmes ces travaux particuliers.

7-5 Traitement des chenilles processionnaires

- Les agents communaux installeront des colliers de piégeage sur les résineux présents sur les espaces verts appartenant à la commune.
- Il appartient aux résidents ayant des chenilles sur leurs résineux d'entreprendre également le piégeage/destruction des chenilles.

7-6 Exposition risques naturels :

Une exposition consacrée aux risques naturels dans le Département est réalisé par la DDT de l'Ain et mise à disposition des collectivités.

VIII - DIVERS

M. le Maire donne lecture :

- d'un courrier d'un administré du hameau de Rix pour souhaiter la réalisation de travaux divers de voirie et d'équipements structurants sur le hameau.- de plusieurs courriers administrés remerciant la commune pour l'attribution du colis de fin d'année ou l'invitation au repas et la bonne gestion de la commune.
- d'un courrier de remerciement de la Croix Rouge pour la subvention accordée.

Séance levée à 23h00

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

Grand débat National

Un cahier pour recevoir les doléances et les propositions des administrés est ouvert en Mairie jusqu'au 22 février 2019.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE LHUIS Rentrée 2019 - 2020

Inscriptions en 2 temps

1- à la mairie aux horaires d'ouverture

mardi	}	de 9h à 12h30
mercredi		
vendredi		
samedi		de 9h à 12h

2- admission à l'école et visite des locaux

- jeudi 4 avril de 14h à 18h
- vendredi 5 avril de 16h30 à 18h

Documents à présenter pour l'inscription :

- livret de famille
- carnet de santé
- certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école